Procédés de création lexicale et imaginaire linguistique chez Calixthe Beyala

Aimée-Danielle Lezou Koffi et Dominique Aka Edoukou
Université Félix-Houphouët-Boigny

Résumé : La langue française, dans les œuvres de Calixthe Beyala est colorée, dynamique, trépidante et, surtout, intrigante. L'accroche que suscitent ses textes tient, entre autres, aux divers mécanismes de création lexicale. En effet, le recours à la néologie et aux divers procédés d'inventivité lexicale montre bien la volonté, explicite ou implicite, de l'auteure (comme de bien d'autres écrivains africains), de subvertir le français. Les lexèmes et les « nouvelles » connotations référentielles qui essaiment ses œuvres traduisent les marqueurs sociolinguistiques et les nouveaux imaginaires linguistiques de la littérature africaine francophone.

Mots-clés : création lexicale, imaginaire linguistique, discours littéraire.

Introduction

L'environnement plurilingue africain détermine chez les locuteurs des attitudes linguistiques liées, pour beaucoup, aux fonctions des langues. Dans certaines ex-colonies françaises, le français, langue officielle, sert de langue véhiculaire. Or, l'on sait que « la langue découpe et interprète, dans le réel, ce qui est en accord avec les structures représentatives, les besoins et les intérêts des groupes en conformité avec les modèles culturels, qui les régissent » (cité par Lefèbvre et Hily, 1997, épigraphe). La langue « étrangère » se révèle, à ce titre, souvent insuffisante du point de vue expressif. Dans la littérature africaine d'expression française, certains auteurs, à l'instar de Calixthe Beyala (CB), usent de nombreux subterfuges pour pallier le déficit pointé. Mêlant un style truculent et une langue caustique, les œuvres de cette auteure franco-camerounaise foisonnent de créations lexicales, symptomatiques à notre sens, d'un « univers d'opinions » (Biloa et Fonkoua, 2011 : 309) sur la langue et que la présente contribution voudrait saisir. Quel sens revêt le foisonnement des néologismes dans l'œuvre de CB ? L'analyse pose l'hypothèse d'un imaginaire linguistique spécifique à cet exercice. Dans ce contexte, l'analyse des imaginaires linguistiques met en relation la problématique de la norme *versus* celle des usages dans les pratiques langagières

d'un locuteur. La présente analyse s'y tiendra (sans nier, pour autant, la portée stylistique des créations lexicales chez CB) dans une étude se situant au confluent de l'analyse du discours (AD), de la sociolinguistique et de la morphologie lexicale.

Le discours littéraire, en tant qu'il est un outil de médiation, participe de la dynamique de la langue par le développement des pratiques et usages langagiers de lecteurs / locuteurs. Il est un terreau fertile pour la construction des imaginaires linguistiques.

L'analyse se déroule en trois temps : (1) un rappel définitionnel des notions de création lexicale et d'imaginaire linguistique (IL) ; (2) l'identification et la description des procédés de création lexicale ; (3) la mise en relief des effets de sens de cet IL par le biais de la création lexicale.

1 Création lexicale, discours littéraire et imaginaire linguistique

Dans son entreprise de création, l'auteur d'une œuvre littéraire dispose, à l'instar de tout locuteur, du double axe syntagmatique et paradigmatique. Sur le premier, s'organise la combinaison des composantes de la phrase, le second étant celui de l'expressivité où se sédimentent les principaux enjeux de l'acte d'écriture. En effet, les choix langagiers des auteurs sont contraints par différents éléments contextuels, notamment, le genre textuel, la situation d'intercommunication et l'environnement géoculturel. Chez les auteurs africains d'expression française à l'instar de Kourouma, de Beyala et de bien d'autres, écrire est un acte de langage mobilisant différentes stratégies discursives convergeant vers une construction identitaire et même une présentation de soi. Ainsi, différents phénomènes langagiers tels que « introduction des mots, des expressions, d'une syntaxe et d'un rythme nouveaux ; influence de l'oralité ; interférences des langues africaines ; surcharge de la culture noire ; réaménagement des stratégies discursives ; mélange des niveaux de langues ; éclatement, explosion, déconstruction et réinvention de la langue française » (Biloa, 2007 : 109) participent d'une posture linguistique, une appropriation de la langue française selon Biloa (2007 : 109) déterminant un imaginaire linguistique spécifique. En contexte plurilingue avec une langue officielle occidentale en situation de diglossie, il arrive que le lexique (surtout celui de la langue imposée) ne traduise pas toute l'expressivité souhaitée par les locuteurs. Ces derniers « [...] ont besoin de créer de nouvelles unités significatives qui nomment les évolutions, voire les mutations techniques et sociales » (Builles, 1998 : 270) et surtout, les réalités propres au contexte socioculturel africain. Ces nouvelles unités significatives sont désignées par le vocable de création lexicale.

Dans une analyse des IL, il faut pouvoir distinguer le concept du modèle théorique. En tant que concept, l'IL a trait à tous les éléments qui procèdent de l'érection du jugement de valeurs d'un locuteur sur une langue donnée : le sens que revêtent les pratiques observées, le ressenti ou la subjectivité du locuteur ou du scripteur en relation au rejet *versus* adhésion, à la sécurité *versus* insécurité. L'IL s'appréhende également en termes de valorisation de soi par rapport à la langue parlée en rapport à la « maîtrise » de cette langue, en termes de normes, c'est-à-dire « parler correctement, bien », ou « parler mal », etc. De toutes ces problématiques liées à l'IL, dans les années 1980, Houdebine-Gravaud développe un outillage théorique ou méthodologique

décliné en normes objectives et normes subjectives, inspiré de la notion de norme proposée par A. Rey. Cependant, l'activité créatrice du sujet-parlant est également pointée par les IL : « L'aptitude du sujet parlant (ou l'écrivant) à imaginer, façonner, inventer, créer de nouvelles formes linguistiques ou, plus largement, langagières. » (Diallo, 2010 : 547.) Les discours sociaux, à comprendre comme des discours ancrés dans un champ de pratiques sociales qui les déterminent, sont des lieux privilégiés pour la construction de l'imaginaire linguistique, à plus d'un titre. Le discours médiatique, le discours politique, le discours publicitaire... et le discours littéraire revendiquent un destinataire pluriel et très hétérogène. Il n'est pas rare de voir repris dans la langue des locuteurs, une expression ou une formulation spécifique ou même un tic langagier, privilégiés par une personnalité politique en vue. En cela, ces discours influent sur la dynamique des langues. La langue française, objet de cette étude, se dispute l'espace camerounais avec l'anglais et plus « de 280 unités langues (Ethnologue, 2005) et une situation de diglossie langues officielles / langues identitaires locales » (Biloa et Fonkoua, 2011 : 309). Et dans ce kaléidoscope linguistique, le français est langue de création littéraire. L'analyse du phénomène de création lexicale chez CB devrait nous permettre de déterminer son attitude vis-à-vis de la langue française.

2 Identification et description des procédés de création lexicale chez Calixthe Beyala

L'observation des mécanismes de création lexicale chez CB permet de catégoriser ce phénomène langagier en deux groupes : les mécanismes propres aux règles de formation des mots de la langue française et ceux propres à l'auteure.

2.1 Les procédés propres à la langue française

L'étude des mécanismes de formation des mots de la langue française ressortit à la morphologie lexicale. Les mécanismes les plus courants sont les opérations dérivationnelles à savoir les opérations d'affixation (préfixation, suffixation et parasynthétique), la conversion, la composition, la troncation.

2.1.1 L'affixation

La dérivation affixale permet d'obtenir des mots dérivés. À un morphème lexical appelé base ou radical, l'on adjoint un ou plusieurs affixes. L'affixation comporte deux opérations : la préfixation et la suffixation. La préfixation consiste à antéposer un morphème appelé préfixe tandis que la suffixation consiste à postposer un morphème dérivationnel à un morphème lexical ou radical. Certains mots sont construits par l'adjonction simultanée d'un préfixe et d'un suffixe : ce sont des dérivés parasynthétiques. Ces trois opérations d'affixation sont convoquées par CB.

- *La préfixation*

La préfixation consiste à adjoindre, à un radical ou base, un préfixe c'est-à-dire ajouter un morphème antéposé au radical. Cette opération ne change jamais la classe grammaticale d'un mot mais modifie son sens. En français, certains morphèmes sont

prédestinés à se « préfixer » sur des bases spécifiques. Dans le corpus, l'on recense, pêle-mêle, les exemples suivants :

Ex1 « [...] il racontait aux **mal parlants** et aux langues ballantes que ces blancs de Rhodésie étaient des descendants de forçats, d'assassins et de malfrats que l'Europe avait jetés à la mer parce que trop dangereux pour une nation civilisée. » (*La Plantation*, p. 23.)

Ex2 « [...] les ***malfaisants***, les honteux de quelque chose, les assassins, les scandaleuses, les entortillés du cœur, les confirmés et les renoncés... » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 177.)

Ex3 « On s'asseyait où bon semblait et on le ***maldisait***. » *(Les Arbres en parlent encore*, p. 439.)

Ex4 « Pas de câlins ni d'œillades qui pouvaient donner à **malparler**, puisqu'il ne fallait pas mélanger les **insolennités**. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 361.)

Les illustrations de préfixation ci-dessus interpellent l'analyste. En effet, les exemples 1 et 2 pointent des dérivations portant sur des substantifs à l'aide du préfixe *mal*, du latin *male* qui renvoie à « négation, contre les règles ». Le radical, dans un cas comme dans l'autre, est le participe présent d'un verbe : « faire pour faisant » et « dire pour disant ». Seulement, si l'unité lexicale « malfaisant » existe dans la langue française, « malparlant » est une impropriété. Ainsi, sur un modèle existant dans la langue, l'auteure crée un mot nouveau. Mais du point de vue sémantique, « malfaisant » et « malparlant » ont le même signifié : des noirs. La population noire de Rhodésie dans *La Plantation* et celle d'un village au Cameroun dans *Les Arbres en parlent encore*. En partant du principe que « malfaisant » signifie « qui fait ou qui cause du mal », un « malparlant » devrait signifier « qui parle mal » différent de « médire » qui signifie « dire du mal ». Cet argument est conforté dans l'exemple 1 par la suite débutant par la conjonction de coordination : « il racontait aux malparlants et aux langues ballantes... ». On comprend que la qualification intégrée dans le substantif par le biais de la dérivation concerne les langues des allogènes, des autochtones. La création lexicale a ainsi une fonction de catégorisation identitaire et linguistique. Pourtant, les exemples Ex3 et Ex4 mettent en crise la précédente démonstration. Sur le modèle de « mé/dire », l'auteure crée les verbes « mal/parler et mal/dire » mais qui signifient « mé/dire ». Notons une proximité de sens entre les préfixes « mal » du latin « male » et « mé, més » du latin « *minus* » qui ont, tous deux, le trait sémantique de négation.

De même, « insolennités » construit avec le préfixe « in » du latin « *in* », signifiant « privé de », et le radical « solennité » qui signifie « cérémonie célébrée avec apparat ou caractère d'une personne ou d'une chose solennelle ». L'on pourrait penser que dans le lieu de travail qui, du reste, est une maison close, il ne faut pas s'adonner à des familiarités et autres grivoiseries. Mais si « insolennité » subsume « absence de solennité », la négation qui précède rend ambigüe la recommandation. À la forme affirmative, l'on obtiendrait : « Pas de câlins ni d'œillades qui pouvaient donner à

malparler, puisqu'il fallait mélanger les solennités. » D'un point de vue sémantique, la phrase est ambiguë.

Ex5 « [...] on **dérespectait** le regard désapprobateur des vieillards... » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 158.)

Le verbe « dérespectait » est formé du préfixe « dé » issu du latin « dis » qui signifie « séparé de, qui a cessé de, différent » et du verbe « respecter » conjugué à l'imparfait. Le verbe tel que formé n'existe pas en français. La forme composée avec un préfixe est celle d'une construction nominale ou adjectivale : « irrespect » / « irrespectueux » avec le préfixe « ir » qui signifie « privé de ».

L'analyse des phénomènes de préfixation laisse observer que l'auteur se fonde sur les règles de formation des unités lexicales de la langue française pour créer de nouvelles unités. Ainsi, les préfixes convoqués existent réellement. Leur adjonction aux bases ne change pas leur nature grammaticale et le sens des unités lexicales obtenues ne surprend pas un coutumier de ces questions. L'innovation vient d'associations aussi improbables que celle de « dé » et de « respectait ». En effet, le verbe respecter ne s'utilise pas avec un préfixe et le préfixe qui lui est adjoint est différent de celui d'ordinaire associé au substantif ou à l'adjectif. Certes, les préfixes « dé » (séparé de) et « ir » (privé de) n'ont pas le même sens mais le trait sémantique « déficit » contenu dans les deux préfixes pourrait justifier ce choix de l'auteur.

- *La suffixation*

Le procédé de suffixation change assez souvent la classe grammaticale d'un mot sans véritablement en changer le sens. Ainsi, CB crée des noms, des verbes, des adjectifs et des adverbes.

↪ *La création de noms*

La formation d'un nom par suffixation peut s'obtenir par l'ajout d'un suffixe à un radical comme dans le cas des exemples 6, 7, 8, 9 ci-dessous.

Ex6 « Des champs et des champs, avec du maïs ou des orangers, des bananiers ou des **ananassiers** s'émiettent sur des dizaines de kilomètres... » (*La Plantation*, p. 72.)

Le suffixe « ier/ière » signifiant « métier, contenant ou encore arbre » est adjoint au radical ananas, sur le modèle de « banane / bananiers » pour créer « ananassiers ». Or, l'ananas ne provient pas d'un arbre mais d'une plante portant le même nom. L'on comprend alors que l'auteure veut tout juste désigner la plante qui porte le fruit et crée sur un modèle existant déjà dans la langue.

Ex7 « Les gens qu'elle croise la traitent moins qu'une **sans-respectation**, à moins qu'elle ne soit devenue aussi invisible... » (*La Plantation*, p. 73.)

L'on adjoint le suffixe « ation » d'ordinaire à un verbe pour obtenir un nom. Dans l'exemple 7, il est associé à un nom qui est lui-même une création, pour créer un autre nom : « sans-respectation ».

Ex8 « L'arrivée du circonciseur fait monter les rumeurs. » (*C'est le soleil qui m'a brûlée*, p. 32.)

Ex9 « [. . .] avant de disparaître, le guérisseur avait ramassé toutes les économies de la **bordeleuse** et les avait distribuées aux pauvres, quatre villages plus loin. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 240.)

Le suffixe « eur / euse » peut aussi bien être adjoint à un verbe, un nom qu'un adjectif pour former un autre nom qui désigne un agent.

Ex10 « Tout le monde peut témoigner : je n'ai aucune **repoussitude** sur mon corps. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 247.)

Le suffixe « ude / itude » renvoie à la « qualité ». Ce suffixe est généralement ajouté à des adjectifs pour former des noms mais ici, CB l'adjoint à un verbe pour la même visée. Bien évidemment, ce mot n'existe pas. Par ailleurs, le suffixe ne confère pas à l'unité lexicale une valeur sémantique de « qualité ». « Repoussitude » renvoie plutôt à un objet ou un élément présent sur le corps de la narratrice : « Je n'ai aucune repoussitude. . . »

↪ *La création d'adverbes*

La formation des adverbes, dans les exemples ci-dessous, s'inscrit dans le cadre normatif de la formation des adverbes en langue française. L'adverbe canonique est formé à partir d'un adjectif au féminin et du suffixe « ment ». Sur ce modèle, CB construit « couillonne/ment », « cocasse/ment » et « phobique/ment ».

Ex11 « Elle les voyait s'endormir **couillonnement** après une double irrigation de son vagin infatigable. » (*La Plantation*, p. 102-103.)

Ex12 « — Oh que oui, qu'il est amoureux ! dit Alex **cocassement**. » (*La Plantation*, p. 116-117.)

Ex13 « Depuis la mort de Théodore [son mari], elle était devenue **phobiquement** rébarbative aux hommes. » (*La Plantation*, p. 186.)

↪ *La création d'adjectifs*

Ex14 « Fondamento de Plaisir retroussait ses pagnes sur ses cuisses **cellulitées** et prenait ses mains dans les siennes. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 368.)

Ex15 « Les femmes **bikinisées** le long de la piscine exagéraient leurs cambrures pour montrer qu'elles avaient encore de beaux restes. » (*La Plantation*, p. 109.)

Avec des suffixes marquant le féminin pluriel du participe passé, les substantifs « bikini » et « cellulite » deviennent des adjectifs qualificatifs.

↪ *La création de verbes*

Ex16 « [...] le Président élu démocratiquement à vie tenait de **bantouser** l'Afrique. » (*La Plantation*, p. 75.)

Ex17 Il voyait déjà rejeter ses cheveux en arrière et dénouer sa langue en une série de moqueries à **honter** un singe... » (*La Plantation*, p. 44.)

Ex18 « Tandis que Thomas **s'incapacitait** à allumer un feu de brousse dans le ventre de sa femme, qu'il se contenta in fine de la prendre dans ses bras... » (*La Plantation*, p. 148.)

Ex19 « Elles badigeonnaient, **permanganitaient**, compressaient, nettoyaient. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 405.)

Des morphèmes grammaticaux sont adjoints à des substantifs pour la création de verbes. Ainsi, « Bantou », la désignation d'un groupe ethnolinguistique devient « bantouser », le verbe « honter » qui signifie « faire honte » est crée à partir du substantif « honte »...

• *Le procédé parasynthétique*

Le procédé parasynthétique est une application simultanée de la préfixation et de la suffixation. Par ce biais, l'on forme des verbes, des noms et des adjectifs.

Ex20 « — Il faut l'**encercueiller**... » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 251.)

Le verbe « encercueiller » est formé du préfixe « en », du latin « *in* » qui signifie « à l'intérieur », du radical « cercueil » du morphème grammatical « er », marque des verbes du premier groupe à l'infinitif. « Encercueiller » est un verbe qui décrit l'action de « mettre à l'intérieur d'un cercueil ».

Ex21 « Les filles, des dizaines de filles, avaient participé à son **débraguettage**. » (*La Plantation*, p. 265.)

La braguette est l'ouverture d'un pantalon. L'unité lexicale « débraguettage » est formée du préfixe « dé », du radical « braguette » et du suffixe « age ». Le *débraguettage* ainsi formé est l'action d'ôter la braguette. Cette opération parasynthétique permet la création d'un substantif.

Ex22 « Des femmes **empagnées**, enrubannées, surgissaient de la pénombre. » (*La Plantation*, p. 376.)

Les adjectifs ou participes passés employés comme adjectifs « empagnées » et « enrubannées » sont formés du préfixe « en / em », des radicaux « pagne » et « ruban » et des morphèmes grammaticaux marqueurs du participe passé au féminin pluriel.

On le voit, le procédé parasynthétique permet la formation d'unités lexicales de nature différente ; verbes, noms... Là également, les procédés s'inscrivent dans le cadre normatif de la langue française.

2.1.2 La composition

En morphologie lexicale, la composition est un « processus de formation de mots par combinaison de plusieurs mots, c'est-à-dire d'unités dotées de l'autonomie reconnue aux mots : ils peuvent apparaître isolés ; ils peuvent prendre chacun des suffixes de flexion, ou des modificateurs divers, adjectifs, etc. » (Moeschler, et Auchlin, 2009, 2013 : 66). Contrairement à l'affixation, les unités d'une opération de composition ont chacune, leur autonomie propre dans le lexique de la langue française. Quelques exemples de composition lexicale :

> **Ex23** « [...] un **blancfantôme** dans la forêt. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 12.)

Le substantif « blancfantôme » est l'association de l'adjectif « blanc » et du substantif « fantôme », pour désigner le fantôme d'une personne de race blanche.

> **Ex24** « Même son excellence le gouverneur Michel Ange de Montparnasse en tourna **foudingue** et déclara, très théâtral devant un parterre de Blancs qui s'offusquaient : "Ah, Seigneur ! Que suis-je venu faire dans cette galère !" » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 352.)

« Foudingue » est un adverbe formé à partir des substantifs, « fou » et « dingue ». « Fou » et « dingue » désignant tous deux une personne qui a perdu la raison. Leur association fonctionne comme une hyperbole qui traduit une agitation extrême, la manière violente de « tourner » du personnage.

> **Ex25** « [...] leur enlever ce désir du sexe brut, du ***sexe gros plan point à la ligne***. » (*La Plantation*, p. 53.)

> **Ex26** « [...] explique aux femmes leurs droits et tout le **tartouin-bidune-pour-femme-mal-baisée**. » (*Le Petit Prince de Belleville*, p. 119.)

Ces unités lexicales sont composées de six à sept unités lexicales. Elles sont plus longues que les mots composés de la langue française. Ce procédé permet à l'auteure de « concentrer » ce qu'elle a à dire. Ainsi « sexe gros plan point à la ligne » est employé pour décrire l'organe génital de l'homme en mettant l'accent sur le stéréotype qui lui est accolé : la taille. « Point à la ligne » vient limiter les qualités de cet organe comme pour dire que le sexe de l'homme se contente d'être « important » sans autre qualité ou fonction. Le lecteur coutumier des écrits de CB y reconnaît la touche féministe distillée dans ses œuvres. Même procédé pour l'Ex26 : « tartouin-bidune-pour-femme-mal-baisée » souligne les lieux communs des conseils prodigués à des femmes. La composition est également le lieu pour exprimer un point de vue sur le contenu et la cible de la narration

2.1.3 La conversion ou dérivation impropre

La conversion ou la dérivation impropre n'est pas une création en tant que telle. L'innovation avec ce procédé consiste à « transférer un mot de sa classe grammaticale d'origine dans une autre classe ». (Chevalier, Benveniste, Arrivé et Peytard, 1964 : 55). Il s'agit donc d'un changement de la nature grammaticale de l'unité lexicale. Chez CB, le changement de classe touche aussi bien les unités lexicales simples, les unités composées que des propositions entières.

↪ *Des propositions substantivées*

Ex27 « Blues regarda Nancy s'éloigner en **un balancez les hanches, tournez les fesses** qui lui donna envie de crier aux armes citoyennes. » (*La Plantation*, p. 32.)

Ex28 *« Les* **"Je porterai un costume gris avec une rose rouge à la boutonnière"** *donnèrent lieu à des cafés pris seul à une terrasse… »* (*La Plantation*, p. 15.)

Ex29 « Elle triomphait de ses adversaires en les entrainant dans des discussions pseudo-philosophiques qui se terminaient par des engueulades et **un "Vous ne comprenez jamais rien"** qu'elle lâchait d'un air dépité. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 33-34.)

Les propositions (en gras) sont précédées de déterminants qui confirment leur nominalisation. Comme pour la composition, la conversion avec des propositions descriptives permet à l'auteure de véhiculer un point de vue en même temps que de nombreuses informations.

Par ailleurs, des mots composés abandonnent leur statut de substantif pour épouser celui de verbe. C'est le cas dans :

↪ *Des noms et adjectifs transformés en verbes*

Ex30 « Catherine et ses filles **petit-déjeunaient** sur la terrasse et suivaient la scène de loin. » (*La Plantation*, p. 207.)

Ex31 « Il nous dominait déjà et, déjà, il nous **supériorisait**. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 237.)

Ex32 « […] tournoyaient autour d'elle, la **vertigeaient**… » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 242.)

Ex33 « Au fil du temps, il s'asséchait débout, **se squelettisait** et ne prenait plus le temps de se laver ou de changer de vêtements : il tombait en lambeau. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 367.)

Ex34 « Et, pour couronner le tout, on passait les dimanches après-midi à **barbecuter** ensemble, à **pisciner** en bande et à **remue-cancaner** sur les absents. » (*La Plantation*, p. 28.)

↪ *Des noms devenus adjectifs*

Ex36 « Que non ! dit une maman **bouboutée** et très en chair en bougeant ostensiblement ses fesses. » (*La Plantation*, p. 62.)

Ex37 « [. . .] ses cheveux trop **bigoutés**, son sourire trop facile, ses gestes souvent furtifs la laissaient aux bords de la beauté. » (*La Plantation*, p. 194.)

Ex38 « Il s'arma de son télescope et revint sur ses pas tandis que des négrillons **haillonnés** pétaient à son passage. » (*La Plantation*, p. 135.)

Par la dérivation impropre ou conversion, CB modifie la catégorie de l'unité lexicale en adoptant deux attitudes différentes : soit, elle la fait précéder d'une détermination, soit elle procède par simple affixation (suffixation de préférence). Par ailleurs, certaines unités gagnent en volume en changeant de catégorie tandis que d'autres en perdent par troncation.

2.1.4 La troncation

La troncation consiste à abréger une unité lexicale par suppression de lettres ou syllabes. Elle est matérialisée à l'oral par une distorsion de la prononciation. Il faut noter que la prononciation et l'accent des locuteurs d'une langue font partie des observables pour la construction des imaginaires linguistiques (IL).

Ex39 « — **P't-êt'** bien que oui, **p't-êt'** bien que non. » (*Le Petit Prince de Belleville*, p. 44.)

Ex40 « — **Tanquille**. » (*Le Petit Prince de Belleville*, p. 42.)

Ex41 « **J'**me demande quéquefois pourquoi c'est si compliqué la vie. » (*Le Petit Prince de Belleville*, p. 43.)

Ex42 « — **M'dame**, j'ai confié mon fils à **vot'** mari il y a dix ans. » (*Le Petit Prince de Belleville*, p. 129.)

Ces unités lexicales formées par troncation avec une incidence sur la prononciation reflètent un univers de sens et de catégorisation des locuteurs. La troncation peut servir de paramètre pour apprécier le niveau de langue d'un locuteur, pour caractériser son origine sociale (par exemple, la banlieue) et enfin dans un contexte sociolinguistique plurilingue, caractériser son origine ethnolinguistique. En effet, certains sons de la langue française n'existent pas dans les langues locales et vice versa. Les locuteurs auront donc tendance à écorcher la prononciation des sons en passant d'une à l'autre des langues. Les phénomènes de troncation pointent toutes ces attitudes linguistiques.

2.2 Les procédés propres à Calixthe Beyala

Les unités lexicales classées dans cette catégorie sont formées en dehors des règles dérivationnelles de la langue française. Elles correspondent à des catégories grammaticales mais bien souvent la base ou radical est une invention. Ce sont par exemple :

Ex43 « Ses seins **tikilitikilaient** et des sons ferraillés fuguaient de sa gorge. » (*La Plantation*, p. 90.)

Ex44 « Au milieu des engueulades, des **clinclins** de monnaie en musique de fond, des cris d'enfants qui sautaient d'un tas de sable à l'autre... » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 405.)

Ex45 « [...] ils observaient vaguement les jambes des femmes qui, insouciantes presque, **piapiataient**. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 118.)

Les créations ci-dessus ont pour base des onomatopées auxquelles l'auteure rajoute des morphèmes grammaticaux pour créer des mots sur le modèle de formation de mots de la langue française. Ainsi, dans l'Ex43, « tikilitikilaient » est formé de la base « tikilitiki » et du morphème grammatical « aient », marque de l'imparfait à la troisième personne du pluriel. Le radical est explicité par la suite de la phrase : « des sons féraillés ». Ce verbe exprime ainsi le bruit provoqué par le mouvement des seins. Il en est de même pour l'unité lexicale créée à partir du bruit de pièces de monnaie et auquel l'on a rajouté le morphème « s », marque du pluriel. Le substantif est également explicité dans la suite de la phrase : « ... monnaie en musique de fond ». Il en est de même pour « piapiater » qui imite le babillage incessant de femmes en train de discuter dans l'Ex45.

Ex46 « ... je crachai dans le **taitois** que je lui présentai. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 99.)

Ex47 « Dans le café-bar de la ville, les gens abandonnèrent leurs **taitois**. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 180.)

Ex48 « Awono Awono descendit six **taitois** de palme. » (*Les Arbres en parlent encore*, p. 423.)

Les exemples ci-dessus illustrent le « taitois » comme un récipient dans lequel est servi le vin de palme.

L'analyse des procédés de création lexicale montre que ces unités lexicales originales dans l'œuvre de CB n'y sont pas de manière accidentelle. L'écrivaine a une excellente compréhension et connaissance des règles de la morphologie lexicale. En effet, les écarts sont rarement d'ordre sémantique. Soit, elle convoque des affixes de sens voisins pour créer, soit elle opère des associations qui pourraient sembler malheureuses et qui sont pourtant réfléchies. De ce jeu avec le lexique de la langue française dans son activité créatrice, que pourrait-on déduire du rapport de CB avec la langue française ?

3 De la construction de l'IL de Calixthe Beyala

L'analyse précédente démontre que la création lexicale dans le corpus n'est pas fortuite, fait sens et corrobore l'idée que :

> *La vision esthétique trouve son expression dans les arts, en particulier, dans la création artistique verbale, le dessein artistique fondamental se réalise au moyen du matériau qu'est le* mot *(qui devient artistique dans la mesure où il est gouverné par ce dessein) à travers des formes déterminées de l'œuvre de création verbale et des procédés déterminés qui sont conditionnés non seulement par le dessein artistique initial mais aussi par la nature du matériau donné.* [Bakhtine, 1979 : 193.]

Hormis le dessein artistique, le traitement du lexique dans l'œuvre de CB subsume la démonstration d'une excellente maîtrise de la langue française, l'expression de sa liberté créatrice et enfin, l'acte d'écriture comme un outil d'interculturalité.

3.1 La création lexicale chez Beyala : entre appropriation du français et expression d'une liberté créatrice

Le locuteur africain de la langue française est souvent pris entre le marteau de la norme et l'enclume de l'usage. La recherche de l'expressivité génère souvent des ajustements linguistiques mêlant différents faits langagiers. Et CB se livre à cet exercice avec une hardiesse et un aplomb déroutants. L'analyse des mécanismes de création lexicale montre une connaissance fine des règles de morphologie lexicale. En effet, une bonne connaissance du sens des affixes facilite les associations du type « dérespecter » sur le modèle de « déshabiller » par exemple. Tout comme l'on constate une bonne connaissance de la dérivation flexionnelle. Ainsi, un verbe tel que « garçonner », dans l'exemple « ses cheveux courts garçonnaient sa figure » (*La Plantation*, p. 102) est construit avec des flexions régulières d'un verbe du premier groupe. Ce dérivé verbal du substantif « garçon » marque ici cette appropriation, ce type d'usages qui fait remarquer par Calvet que « [...] la littérature francophone africaine, tout comme la langue de la rue, sont sur le point de faire du français leur chose, leur propriété » (2010 : 147). La maîtrise des règles aiguillonne CB vers une simplification à l'extrême. La problématique de la norme passe au second plan derrière l'expressivité et le sens du message. La langue française est ainsi pointée sur ses « incohérences » que les experts nommeront « irrégularités », trop souvent sources d'hésitations et même d'insécurité, même chez des locuteurs avertis. Car, pourquoi devrait-on accepter que l'on dise « prendre le petit-déjeuner » au lieu de « petit-déjeuner » sur le modèle de « déjeuner » ou « dîner » *?*

L'œuvre littéraire romanesque qui échappe à la contrainte des canons est un espace privilégié pour l'expression de cette indépendance d'esprit et de cette liberté manifestées par l'originalité de la création lexicale. Dans un monde fictif, avec des personnages fictifs, la langue deviendrait-elle « fictive » ? Mais aborder la question en ces termes serait forcer le trait car « l'artiste, certes, travaille la langue, mais ce n'est pas en tant que langue [...] mais dans ce qui en fait un moyen d'expression artistique » (Bakhtine, 1979 : 197). La liberté de l'artiste transcende la dimension systémique de

la langue, « surmonte le matériau » comme le dit Bakhtine pour laisser s'exprimer, à travers son acte créateur, un « nouvel ordre linguistique » où la langue reste confinée au statut de moyen d'expression artistique :

> *Faut-il, dans l'œuvre d'art, percevoir les mots en tant que tels, autrement dit, en ce qui fait leur détermination linguistique ? La forme morphologique en tant que telle ? La syntaxe en tant que telle ? La sémantique en tant que telle ? Est-ce le tout de l'œuvre est un tout verbal ?* [Bakhtine, 1979.]

La réponse à ce questionnement est bien évidemment négative et la création lexicale chez CB s'inscrit dans cette vision de la liberté créatrice qui ne saurait rester confinée entre des frontières normatives paralysantes et procède d'une re-création de la langue française (Biloa, 2007).

3.2 Entre particularités lexicales et créations lexicales : vers une langue française de culture africaine [1] ?

Des concepts tels que la globalisation, la mondialisation dont les contours sémantiques restent flous, posent tout de même l'individu au centre d'interconnections rendues prégnantes à la faveur des NTIC. L'une des conséquences majeures en est une interpénétration culturelle qui génère deux attitudes possibles. La première attitude est un repli identitaire, vain dans un tel contexte. La seconde décrit ce qu'on pourrait qualifier d'ouverture aux autres, de rencontre, d'échange jusqu'à une interpénétration des cultures les unes dans les autres. Dans un cadre notionnel, l'on irait, comme sur un continuum, de l'interculturalité qui « suppose l'échange entre les différentes cultures, l'articulation, les connexions, les enrichissements mutuels » (Cuq [dir.], 2003 : 136) à la transculturalité, c'est-à-dire le dépassement de la distinction entre la culture propre de l'individu et celle d'autrui (Hans-Jürgen Lüsebrink, 2005). Autrement dit, la première décrirait un processus dont la seconde serait le résultat. Et si ces notions-outils constituaient en soi, des clés de lecture des attitudes linguistiques des locuteurs africains de la langue française ?

En effet, des réflexions continuent de s'interroger sur la vitalité de la langue française en Afrique, sur son évolution et ses transformations. L'une d'elles, en hommage à Ambroise Jean-Marc Queffélec, subsume en son titre l'existence d'une langue française plurielle : *Dynamisme des Français Africains : entre le culturel et le linguistique* (Peter Blumenthal [éd.], 2015). Cette pluralité est généralement liée à l'espace : le français de Côte d'Ivoire, le français du Sénégal, et… le français du Cameroun indépendamment des parlers mixtes à l'instar du nouchi de Côte d'Ivoire et du camfranglais du Cameroun et d'autres spécificités que l'on ne saurait nier. L'attitude d'ouverture consisterait d'abord à admettre les variétés de français d'Afrique non comme une réaction linguistique à une langue imposée à laquelle l'on voudrait « tordre le cou » mais comme un enrichissement de la variété dite « centrale ». Aujourd'hui, peu de locuteurs du français ont connu la colonisation. Ils évoluent dans un contexte sociolinguistique mêlant langues occidentales et langues locales. Leur rapport à la langue française se distingue, pour ces raisons, de celui de leurs aînés. Le français dont ils héritent a

1. Nous empruntons l'expression « langue française de culture africaine » à Zang Zang et Essengué (2015).

des spécificités liées à « son statut, son usage et la nature de sa structure interne » (Kilanga, 2015 : 25). Zang Zang et Essengue (2015) semblent trouver péjorative la désignation « français d'Afrique » et privilégient celle de « français de culture africaine ». Pour prévenir d'éventuelles oppositions, notamment celle de l'unicité d'une culture africaine, ils proposent des constantes de cette variété. Ainsi, une langue française de culture africaine est « une variété polynormée » (*ibid. :* 46). Ses spécifications sont culturelles et s'inscrivent sur un continuum avec des variétés basses, moyennes et la variété haute / centrale qui reste à déterminer. Ensuite, ce français est une variété linguistique et non un niveau de langue et se particularise par des tendances phonétiques, morphologiques et lexicales qui explicitent les créations lexicales chez CB. Par exemple, « au niveau morphologique, la langue française de culture française a une prédilection pour les locutions verbales alors que la langue française de culture africaine dérive directement du nom : faire cadeau-cadeauter, faire grève-grever… » (*ibid.* : 44).

Cette description du français de culture africaine, à notre avis, initie une analyse à portée interculturelle. En effet, les pays africains qui ont pourtant compris la nécessité de se regrouper aux niveaux politiques et économiques, laissent trop souvent, en suspens, les problématiques inhérentes à leurs contextes sociolinguistiques et culturels. Les écrivains africains d'expression française à l'instar de CB diffusent, dans leurs œuvres, les usages du français des locuteurs africains. Ce faisant, ils mettent en crise les conclusions de nombreuses recherches. En effet, les particularismes observés chez certains locuteurs ne sauraient être liés à une méconnaissance des règles syntaxiques ou à une réaction à vocation idéologique à l'encontre de la langue française. La dimension interculturelle pointe l'idée de brassage, de contact, d'interaction entre plusieurs langues et cultures qui s'enrichissent mutuellement. La création lexicale et bien d'autres faits linguistiques enrichissent la langue française en même temps qu'ils permettent aux écrivains africains « non seulement de réintégrer le patrimoine culturel de l'oralité, mais de le vivifier, de le dynamiser, voire de le violenter dans la mesure où le sens n'est jamais donné une fois pour toutes, mais constitue un objet par nature problématique » (Biloa, 2007 : 121-122).

Conclusion

L'étude de la création lexicale dans l'œuvre de CB a constitué une entrée pour une analyse de l'imaginaire linguistique de l'auteure. Le relevé puis la description de ces phénomènes langagiers y mènent. Mieux, ces créations sont un prétexte pour intégrer, dans le discours, des éléments de culture africaine. Le discours littéraire manifeste une réelle appropriation de la langue française procédant par une mise en abyme des règles de morphosyntaxe à travers de nouvelles constructions : Beyala se fonde sur ces règles pour proposer ses créations propres. Ces dernières sont l'expression de la liberté créatrice de l'auteure qui transcende le carcan de la norme, promouvant ainsi le « tout artistique » :

> *Beyala est un vrai écrivain francophone car elle manie bien le français comme un instrument de communication, comme un outil qu'elle peut et*

> *sait manipuler à sa guise pour produire une langue violée, violentée, démystifiée et démythifiée.* [Gallimore, 1997 : 181.]

Au demeurant, le discours littéraire dans le contexte sociolinguistique spécifique de pays comme le Cameroun ou la Côte d'Ivoire mobilise les ressources pour un plaidoyer à une éducation à l'interculturel. En effet, langues africaines et occidentales s'y côtoient, livrant un produit linguistique original aux lecteurs de tous horizons. Les usages s'en trouvent légitimés. Les langues en présence s'enrichissent mutuellement et repoussent le spectre paralysant de centre et de périphérie. Le roman africain d'expression française se mue ainsi en outil à portée interculturelle.

Références bibliographiques

Corpus

Beyala, Calixthe (2005). *La Plantation*, Paris, Albin Michel.

——————— (2002). *Les Arbres en parlent encore*, Paris, Albin Michel.

——————— (1992). *Le Petit Prince de Belleville*, Paris, Albin Michel.

——————— (1987). *C'est le soleil qui m'a brûlée*, Paris, Stock.

Ouvrages

Adamou, Evangelina (2003). « Le rôle de l'imaginaire linguistique dans la néologie scientifique à base grecque en français », *La Linguistique*, 1, Vol. 39, p. 97-108, DOI : 10.3917/ling.391.0097, récupéré du site de la revue : http ://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2003-1-page-97.htm.

Bakhtine, Mikhaïl (2011). *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.

Biloa, Edmond et Fonkoua, Paul (2011) « Imaginaires linguistiques ou représentations du français et des langues identitaires autochtones au Cameroun », *Le Français parlé et écrit en Afrique. Bilan et perspectives*, Saarbrücken, Editions Universitaires Européennes, p. 33-51.

Biloa, Edmond (2007). « Appropriation, déconstruction du français et insécurité linguistique dans la littérature africaine d'expression française », *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest*, n° 2, p. 109-126.

Builles, Jean-Michel (1998). *Manuel de linguistique descriptive. Le point de vue fonctionnaliste*, Paris, Nathan.

Caitucoli, Claude (2007). « Ahmadou Kourouma et l'appropriation du français : théorie et pratique », *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest*, n° 2, p. 53-70.

Calvet, Louis-Jean (2010). *Histoire du français en Afrique Une langue en copropriété ?*, Paris, OIF / Écriture.

Chevalier, Jean-Claude, Benveniste, Claire Blanche, Arrivé, Michel, Peytard, Jean (1964). *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Librairie Larousse.

Cuq, Jean-Pierre dir. (2003). *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, éd. CLE International, SEJER.

Diallo, Fatoumata Diaraye (2010). « Imaginaire linguistique et création verbale dans le satirique guinéen *Le Lynx* », Ngalasso-Mwatha, Musanji, dir. *L'Imaginaire linguistique dans les discours littéraires, politiques et médiatiques en Afrique*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.

Dubois, Jean, Giacomo, Mathée, Guespin, Louis, Marcellesi, Christiane, Marcellesi, Jean-Baptiste et Mével Jean-Pierre (2002). *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse / Bordas / VUEF.

Gadet, Françoise (2007). *La Variation sociale en français*, Paris, Ophrys.

Gallimore, Rangira Béatrice (1997). *L'Œuvre romanesque de Calixthe Beyala. Le renouveau de l'écriture féminine en Afrique francophone sub-saharienne*, Paris, L'Harmattan.

Kilanga-Musinde, Julien (2015). « Quelle langue française en Afrique ? Situation et perspectives », Peter Blumenthal (éd.), *Dynamique des français africains : entre le culturel et le linguistique. Hommage à Ambroise Jean-Marc Queffélec 2*, Frankfurt am Main, Peter Lang.

Lefèbvre, Marie-Louise et Hily Marie-Antoinette. (1997). *Les Situations plurilingues et leurs enjeux*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces interculturels ».

Lezou Koffi, Aimée-Danielle (2015), « Instances normatives comme outils de « crédibilisation » du discours dans le récit kourouméen », *Revue de littérature et d'esthétique Négro-Africaines*, Vol. 1, n° 15, « Langues / Linguistique », ILENA, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, p. 24-44.

——————— (2016a), « Dynamique des langues et enjeux identitaires. L'exemple de la ville d'Abidjan » *Le Français dans les métropoles africaines* Akissi Béatrice Boutin et Jérémie Kouadio N'Guessan (dir.). *Revue le Français en Afrique*, n° 30, Nice, p. 11-24.

——————— (2016b), « Effets de sens du fonctionnement syntaxique et énonciatif de l'acte définitoire dans le discours zouglou », Lezou Koffi, Vahoua, Kra (dir.) *Cheminements linguistiques. Mélanges en hommage à N'Guessan Jérémie Kouadio*, Saarbrücken, Éditions universitaires européennes.

Moeschler, Jacques et Auchlin, Antoine (2009, 2013). *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, 3e éd., Armand Colin.

Ngalasso-Mwatha, Musanji, dir. (2010). *L'Imaginaire linguistique dans les discours littéraires, politiques et médiatiques en Afrique*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux.

Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe, Rioul, René (2009, 2011). *Grammaire méthodique du français*, Paris, 4e éd., PUF.

Zang Zang Paul, Essengué Pierre (2015). « Le français d'Afrique : une langue française de culture africaine ? », Peter Blumenthal (éd.), *Dynamique des français africains : entre le culturel et le linguistique. Hommage à Ambroise Jean-Marc Queffélec 2*, Frankfurt am Main, Peter Lang.